

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### 2023\_59 - OBJET : Convention de formation professionnelle avec L'Union Pompiers 13

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MACSST). L'Union Pompiers 13 propose ce type de formation.

**DECIDE** de passer une convention avec L'Union Pompiers 13 - Bâtiment Lou Gabian bat E, 7 Place Jean Jaurès, 13130 Berre-l'Étang, afin de faire bénéficier trois agents de cette formation qui sera dispensée le 7 septembre 2023, pour un montant de 255 € TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 19 juin 2023.

Le Maire



Olivier GUEROU